

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 28 AOUT 2015

Le vingt juillet à vingt, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 11 août 2015

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, GUCHER Catherine, GALBY Claudine

Absent excusé : HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme MESTRALLET Aline est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

I – Attribution des marchés

A. Enfouissement des réseaux

L'attribution du marché de l'enfouissement des réseaux sera abordée lors du prochain conseil municipal.

B. Mairie (Délibération N° 1)

Lot 1 : Déconstruction- Gros-œuvre- VDR

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise CBTPF
- L'entreprise AGLIETTA
- L'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **CBTPF pour un montant total de 27 093.65€ HT dont option de 1 240.00 € HT comprise.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 2 : Menuiseries intérieures bois – cloisons modulaires

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise CAILLET YOANN
- L'entreprise ROUSSET GAZZOLA
- L'entreprise MAG

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **CAILLET YOANN pour un montant total de 9556.49€ HT dont option de 796.50 € HT comprise.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 3 : Cloisons-Doublages-Plafonds

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise MILLION
- L'entreprise SEB PEINTURE
- L'entreprise ROCCHETTI

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue le marché à l'entreprise MILLION pour un montant total de 6853.50€ HT sans option**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 4 : Carrelages- faïences

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Une offre a été reçue. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser l'offre selon les critères fixés au règlement de consultation de l'entreprise suivante :

- L'entreprise A TOUS CARREAUX

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue le marché à l'entreprise A TOUS CARREAUX pour un montant total de 1748.45€ HT dont option de 57.30 € HT comprise.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 5 : Peintures- revêtements muraux

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise MILLION
- L'entreprise SEB PEINTURE
- L'entreprise ROCCHETTI

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue le marché à l'entreprise MILLION pour un montant total de 9 101.80€ HT dont option de 57.60 € HT comprise.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 6 : Serrurerie métallique – menuiserie aluminium

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise BRUNO & CIE
- L'entreprise FERALUX

- L'entreprise L'ATELIER DE LA MENUISERIE

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **FERALUX pour un montant total de 10 888.00€ HT dont option de 1 331.00 € HT comprise.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 7 : Plomberie -VMC

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Quatre offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise CV PLOMBERIE CHAUFFAGE
- L'entreprise GAUDIN ET FILS
- L'entreprise LANSARD
- L'entreprise THERMOPROTEC

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **GAUDIN ET FILS pour un montant total de 2 750.48€ HT sans option**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lot 8 : Electricité courants faibles

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juillet 2015 à 14 heures.

Cinq offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 28 août 2015 à analyser les offres selon les critères fixés au règlement de consultation des entreprises suivantes :

- L'entreprise VALOATTO ELEC
- L'entreprise DOMPNIER & FILS
- L'entreprise EGE
- L'entreprise STECH
- L'entreprise LANSARD

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **VALOATTO ELEC pour un montant total de 5 769.00 € HT sans option.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

C. Voirie communale N° 3

L'attribution du marché pour la voirie communale sera abordée lors du prochain conseil municipal.

II. Tours Montmayeur : Organisation de la journée du 27 septembre 2015 (Délibération N° 2)

Inès DELACUVELLERIE, Dolorès GUCHER et Claudine GALBY ont en charge l'organisation de la journée du 27 septembre 2015 à l'occasion de la « Fête des Tours ».

La fête des tours se tiendra de 14h à 18h avec de nombreuses activités proposées.

Pour cela le budget attribué est de 900 € comme suit :

- Animation : 600 €
- Lots : 100 €
- Apéritif : 200 €

Aussi, il convient également d'interdire la chasse le 27 septembre 2015 à partir de 12h. Un arrêté municipal sera donc fait.

III. Local Technique

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre les démarches en vue de la création d'un local technique.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

